

PRINCIPES  
ACTIFS



## Communiqué

### Usage thérapeutique du cannabis, confinement, réponse aux tribunes.

Depuis le début du confinement, plusieurs tribunes publiées et/ou signées par des professionnels de santé s'approprient la parole des usagers thérapeutique du cannabis. Entre celles qui préconisent d'en profiter pour un dry confinement sans se poser la question de l'usage thérapeutique nécessaire et indispensable aux patients et celles qui lancent un appel en urgence pour du cannabis dans les Ehpad, que nos associations ont refusé de signer – nous avons d'ailleurs communiqué un démenti pour nous en expliquer – nous pensons que la parole du patient n'est absolument pas prise en compte.

Concernant le dry-confinement, nous avons préféré l'ignorer tout simplement, si cette publication s'adresse principalement aux usagers récréatifs, la Loi fait que les usagers thérapeutiques ne pouvaient que se sentir eux-aussi concernés par cette mascarade hygiéniste : l'accessibilité au cannabis étant fortement perturbée par ce confinement, il était inutile d'en rajouter par des conseils peu judicieux !

À propos de l'urgence pour les personnes âgées en Ehpad, il est regrettable que ce prétexte prenne la forme d'une priorité alors que la situation de toutes les personnes malades isolées durant ce confinement chez elles ou en structures spécialisées, ainsi que celles incarcérées, ne soit plus une « urgence ».

Cela prouve que finalement le « patient » est utilisé comme faire-valoir et alibi par des professionnels de santé et des « businessmen », ce qui est fort regrettable car c'est tout de même grâce à eux, les patients, que nous avons réussi à faire avancer la question en France.

**Toutes ces communications n'ont pour effet que de décrédibiliser cette question, la rendre confuse et inaudible, au mieux de faire sourire, et ne sont d'aucun intérêt pour les patients, même âgés et en Ehpad.**

Le travail très sérieux que l'ANSM a engagé pour mettre en place l'expérimentation a pris du retard et il va être difficile voire impossible qu'elle débute en septembre comme annoncé.

Il nous semble plus pertinent puisqu'en définitive ce n'est pas « l'efficacité du cannabis » qui est testée mais un système de mise à disposition (formation de prescription et de délivrance, distribution), de considérer les choses du point de vue des patients et donc, dès maintenant, de généraliser la possibilité de prescrire pour des professionnels de santé formés et de délivrer du cannabis sur l'ensemble du territoire national sans les difficultés d'inscription et/ou de participation à cette expérimentation, comme nous l'avions formulé lors de nos auditions par le CSST.

La recherche est suffisamment avancée au niveau International, comme nous le spécifions régulièrement, pour que la liste de l'IACM serve de base à l'autorisation de prescription pour les pathologies recensées.

Les travaux de l'ANSM, par exemple : le cahier des charges pour les produits qui est depuis longtemps validé, peut servir pour les appels d'offres à venir et les autres travaux du CST à l'organisation administrative et la mise en place de ces médicaments.

Il reste toutefois à finaliser le processus de formation des professionnels de santé mais des organismes européens peuvent très bien s'impliquer pour que leur expérience serve en France sans attendre plus encore.

En ce qui concerne l'autoproduction, depuis près de vingt ans des patients lassés de ne pas avoir accès à un meilleur traitement cultivent leur cannabis, Il serait aussi souhaitable que la Loi tienne compte de cet usage thérapeutique, sur dossier médical, et qu'ils ne soient plus poursuivis par la Justice ni envoyés en injonction thérapeutique dans des structures d'addictologie, lesquelles pratiques étant par ailleurs ni commentées, ni expliquées par les addictologues...

Il est urgent que la prescription de cannabis et sa mise en place soient accélérées par les pouvoirs publics, nous en appelons donc au Premier Ministre, au Ministre de la Santé au Ministre de la Justice et au Ministre de l'Intérieur ainsi qu'à tous les parlementaires pour faire évoluer la politique de santé publique et d'accès aux soins dans de meilleurs délais.